Dee beschten Accord deen d’EU jee ausgehandelt huet – fir d’Multi’en a fir d’Banken

Am Samstag fand eine große Demo in Luxemburg statt, gut 5000 Menschen hatten sich eingefunden, um gegen die Freihandelsverträge zu protestieren. Vorrangig ging es um CETA, über das hier in Luxemburg am 18. Oktober im Rat der EU abgestimmt werden soll, genau 3 Jahre nach der Ratifizierung durch den Kommissionspräsidenten José Manuel Barroso und den kanadischen Ministerpräsidenten Stephen Harper. Eigentlich hatten damals alle Befürworter eine schnelle Umsetzung des Vertrags geplant.

Obwohl sich die Befürworter sehr ins Zeug legen, den Menschen diese Freihandelsverträge schmackhaft zu machen, ist die starke Zivilbewegung nach wie vor skeptisch. Die Demonstranten hatten sich gut auf die Großkundgebung vorbereitet, die Mobilisierung durch die Plattform Stop TTIP und CETA war gelungen. Die TeilnehmerInnen brachten sich aktiv ein, viele hatten selbstgemalte Plakate dabei, immer wieder wurde die Hymne der Freihandelsgegner „Les misérables“ gesungen. Die durchwegs guten Reden fanden viel Anklang.
Blanche Weber rief Jean Asselborn auf Nein zu CETA zu sagen. Die von Greenpeace geleakten Zusatzprotokolle seien alles andere als klar, sie würden sich lesen wie eine Werbebroschüre. Sie seien in keiner Weise bindend, das Recht der Staaten, zu regulieren beschränke sich darauf, die vom Regulierungsrat beschlossenen Liberalisierungen umzusetzen.

Der sich volksnahe gebende LASP Außenminister hat sich eine Mär ausgedacht. Er erzählt von einem Kanada der hohen Umwelt- und Sozialstandards. Kanada sei wie Europa, nicht wie die Vereinigten Staaten, die alles deregulierten. Jean Asselborn

redet von einem Kanada das es so nicht mehr gibt. Er suggeriert die grünen Wälder und blauen Seen und vergisst so ganz nebenbei zu erwähnen, dass Kanada wegen seines Teeröls das Kyotoabkommen gekündigt hat und eine Fläche von der Größe Bayerns in eine giftige Steinwüste verwandelt hat.

Asselborn beschwichtigt, aus Kanada würden keine genmanipulierten Organismen, mit Antibiotika vollgepumpten Rinder und keine mit Ractopamine gemästeten Schweine herüberkommen. Genau das wird jedoch passieren, Kanadas industrielle Landwirtschaft greift großzügig auf diese „Hilfsmittel“ zurück. Der schnellwachsende Genlachs wurde vor kurzem in Kanada zugelassen. Kanada ist eines der Länder, wo am meisten Genplanzen angebaut werden. Von wegen Kanada hat hohe Umweltstandards, Herr Asselborn, Jean Feyder hat dies in seiner Rede widerlegt.
Märchenonkel Asselborn erzählt uns weiter, Kanada habe einen geschützten öffentlichen Sektor, genau wie Europa. Erstens hat Europa keinen geschützten öffentlichen Sektor. Zweitens ist Nestlé dabei, sich in Kanada das Grundwasser unter den Nagel zu reißen. Und drittens hat Luxemburg noch nicht einmal den Schutz des Wasser auf die Negativliste von CETA eintragen lassen.
Die Abkommen über wirtschaftliche Partnerschaft zwischen der EU und den AKP-Ländern (afrikanische, karibische und pazifische Staaten) verdienen den Namen Partnerschaft nicht, es ist vielmehr eine erneute Unterwerfung dieser Länder durch die EU. Viele afrikanische Regierungen und ihre Bevölkerung lehnen diese neoliberalen Freihandelsabkommen ab. Den Menschen in den Schwellen- oder Entwicklungsländern wird ihre Lebensgrundlage entzogen. Handwerker und Bauern können nicht mit den Billigimporten aus den EU-Ländern konkurrieren. Die EU-Kommission erpresst diese Länder kaltblütig damit, dass sie die europäischen Grenzen für ihre Produkte schließen werde. Die extreme Armut, der Hunger werden weiter zunehmen, die Einwohner in die Flucht schlagen und die gefährliche Reise nach Europa antreten lassen, so Jean Feyder. Was die

Flüchtlinge, besonders die sogenannten Wirtschaftsflüchtlinge erwartet, ist ein Hohn und zeigt die ganze Unmenschlichkeit unseres Wirtschaftssystems.

Opposition in der LSAP?

Seit geraumer Zeit versuchen die „Lénkssozialisten“ die LSAP von ihrem neoliberalen Kurs abzubringen. Die hartnäckigen Bemühungen der „Lénkssozialisten“ mündeten in einen Kongress, welcher eigens einberufen wurde, um die Position der LSAP zu TTIP und CETA festzulegen, so die offizielle Redensart, in Wirklichkeit sollte die parteiinterne Opposition zurechtgestutzt werden.
Die Opposition in der LSAP hatte einen Initiativantrag (siehe Kasten) eingebracht, der den sofortigen Stopp der Verhandlungen forderte, da die Verträge eine weitere Liberalisierungswelle auslösen und die sozialen und demokratischen Errungenschaften unwiderruflich gefährden würden.

Leider war auf dem Kongress keine faire Diskussion möglich, wo doch den Befürwortern die meiste Redezeit zugestanden wurde, allen voran Jean Asselborn, welcher eine Stunde für sich beanspruchte und sogar seine Kariere in die Waagschale warf, während die Freihandelsgegner mit einigen Minuten abgespeist wurden. So wird Demokratie in der LSAP dekliniert.
Wie die Freihandelsgegner in der LSAP mit dem faulen Kompromiss, der durch ein Erpressungsmanöver zustande kam, umgehen werden, wird die Zukunft zeigen. Die Lénkssozialisten sind nicht nur gegen den Freihandel, sie wollen aus einer sozialliberalen Partei wieder eine sozialistische Partei machen. Sie wollen die wirklichen sozialen Werte wieder ins Parteiprogramm einfließen lassen, um die Interessen des Salariats, der Konsumenten und die Natur zu schützen.

Mission impossible? RiMaflow, une usine récupérée et autogérée à Milan

L'auteur de cet article est Bert Theis, artiste luxembourgeois vivant à Milan et sous-curateur du projet Isola Art Center.

« Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait. » (Mark Twain)

L'usine « Maflow » où travaillent plus de 300 ouvriers est située dans la périphérie de Milan en Italie. On y construit des systèmes de climatisation pour voitures. En 2012, l'usine est délocalisée, les ouvriers licenciés, les machines transportées en Pologne. Une histoire comme beaucoup d'autres, aujourd'hui, en Europe.

Mais cette fois, c'est différent: Les travailleurs et les travailleuses décident d'occuper et d'autogérer l'usine et de faire repartir la production sans patrons. Ils décident aussi une conversion écologique de la production et se concentrent sur le recyclage de produits abandonnés par la société de consommation. Ils changent le nom de leur usine en « RiMaflow ».

Ils se lient au territoire en faisant de l'usine une « Citadelle de l'autre économie » avec, entre autres, un centre de recyclage, une vente de produits locaux équitables, un studio de musique, une salle de gym pour les habitants du quartier, une manufacture de liqueur de citron bio et d'autres projets encore. Le tout en autogestion.

Les travailleurs et travailleuses racontent que leur décision a changé leur vie: Ils étaient habitués à exécuter des ordres, maintenant ils doivent réinventer collectivement leur vie, prendre des décisions, devenir créatifs, faire des choses qu'ils n'ont jamais faites auparavant. Ils ont accueilli avec enthousiasme notre collaboration en tant que plate-forme d'art contemporain Isola Utopia/Isola Art Center, et nous proposent de devenir partie intégrante de leur « fabbrica cittadella ».

Pour comprendre le contexte, il faut savoir qu'à Milan on trouve d'innombrables usines fermées et des édifices industriels vides. Il y a même des gratte-ciels vides, comme par exemple la tour Galfa, que nous avions occupée en mai 2012 avec les travailleurs culturels et le projet Macao.

Solidarité internationale

Dans une situation de crise économique structurelle, où la possibilité de trouver de nouveau un travail après avoir été licencié est très improbable, l'initiative des RiMaflow gagne tout de suite la sympathie du public et des médias. RiMaflow noue aussi des contacts internationaux. Il y a l'exemple de centaines d'usines autogérées comme des coopératives en Argentine qui ont inspiré les RiMaflow, et avec lesquelles ils sont en contact.

Ensuite, le mouvement des paysans Sem Terra (sans terres) au Brésil, qui occupent des terrains et les cultivent en autogestion. En Europe, des contacts avec les travailleurs d'autres usines occupées et autogérées sont en train de se nouer, comme les Fralib à Marseille ou les Vio.Me à Thessalonique. Le message de ces initiatives est clair: Le mode de production capitaliste a échoué, une autre économie est possible, cherchons à le démontrer en créant des exemples qui peuvent servir à d'autres.

Pour entamer en 2015 une nouvelle étape importante de leur projet et de leur production, RiMaflow a besoin d'urgence

d’une installation de compression d’air pour un montant de 15.000 euros. Isola Utopia les aide à réunir rapidement cette somme indispensable. Après plusieurs initiatives de soutien, il manque encore 2.300 euros pour arriver à cette somme jusqu’au 31 décembre. Evidemment, une machine ne suffit pas pour relancer une usine entière, mais c’est un début important. Toute aide financière supplémentaire aidera à faire d’autres pas vers une production autogérée.

Soutenez le projet « RiMaflow veut vivre! » par un don sur le compte:

Mariette Schiltz, CCPLLULL, Iban: LU95 1111 0640 5838 0000 (mention: RiMaflow-Isola Utopia)

– ou bien contactez-nous sur la page Facebook « Isola Art Center » pour acheter des travaux d’artistes luxembourgeois et internationaux au profit de RiMaflow, et pour suivre les résultats de la campagne de solidarité.

Luxleaks – Origines et suites

L’auteur, Guy Foetz, est économiste et conseiller communal de déi Lénk à Luxembourg. Cet article a également été publié, sous forme raccourcie, dans la rubrique Forum du Tageblatt.

Le « Luxembourg Leaks » a mis à mal la réputation de notre pays en matière de transparence et de légitimité, sinon de légalité de sa politique fiscale. On a alors assisté à une levée de boucliers du gouvernement et des partis de l’opposition – à l’exception de déi Lénk – pour dire que tout serait légal et que le Luxembourg ne ferait pas autre chose en

matière de « rulings » fiscaux que d'autres pays européens comme les Pays-Bas, l'Irlande ou le Royaume-Uni par exemple.

Il est vrai que la politique libérale de dérégulation et de concurrence fiscale instaurée depuis 30 ans montre à présent son vrai visage à travers les stratégies d'évitement fiscal de la part des firmes multinationales, et cela dans nombre de pays.

Or le Luxembourg s'est toujours trouvé à la pointe du «progrès» à cet égard: il a misé depuis les années 1980 sur le développement sans limites de la place financière, qui compte banques, gérants de fortune, organismes de placements collectifs, assurances, cabinets d'audit et de conseil (KPMG, Deloitte, E&Y, PwC), fiduciaires, avocats d'affaires et j'en passe.

Tout ce beau monde met l'ensemble de son potentiel intellectuel au service du capital mondialisé dans le chef de sociétés ou d'individus richissimes. Puisque les gouvernements luxembourgeois successifs ont négligé le maintien et le développement d'autres secteurs, l'économie du pays dépend à présent en grande partie du secteur financier et des niches fiscales.

Les lois et les règlements connexes – rédigés sous l'influence déterminante des acteurs même de ce secteur – portent l'empreinte de l'optimisation fiscale, et les moyens de contrôle public de ce qui se passe au jour le jour sont dérisoires par rapport aux volumes à surveiller.

Les éléments de la législation financière et fiscale luxembourgeoise, pris un à un, ne se différencient pas fondamentalement de ceux qu'on trouve dans d'autres pays. Il faut pourtant relever qu'il n'en manque aucune composante au Grand-Duché, qu'on y va parfois plus loin que dans d'autres pays et que la combinaison très souple et ingénieuse des différentes pièces du «puzzle » donne un résultat qui plaît

parfaitement à ceux qui veulent éviter l'imposition fiscale complète ou partielle, notamment lorsqu'il s'agit de concocter un ruling.

Les principales pièces du puzzle luxembourgeois

Le Luxembourg a signé avec 74 pays des conventions fiscales bilatérales, qui ont pour but d'éviter une double imposition des sociétés et des personnes physiques. On y définit notamment comment est déterminée la résidence fiscale, c'est-à-dire le lieu d'imposition, de sorte que le citoyen ou l'entreprise résidant dans un autre pays ne soit pas imposé deux fois.

Le régime « mère-fille » prévu dans ce type de convention permet notamment d'éviter que le bénéfice réalisé par la filiale d'une société, taxé dans un pays et distribué sous forme de dividende à sa maison-mère, ne soit imposé une deuxième fois au niveau de celle-ci.

Cette dernière règle joue pleinement au niveau des holdings du moment qu'une société-mère possède un pourcentage minimum des actions d'une filiale. Le Luxembourg a toujours excellé dans la création de holdings. Il disposait dès 1929 d'une telle législation. Or, aprés que le « Holding '29 », tellement avantageux que ce genre de société financière ne payait quasiment pas d'impôts, fut progressivement exclu des conventions internationales de non-double imposition, le Luxembourg inventa en 1990 la Société de participation financière (SOPARFI), en accord avec la réglementation européenne.

La SOPARFI, copiée par après par de nombreux autres pays de l'UE, s'inscrit dans le régime de la directive européenne « mère-filiale »; les dividendes distribués par une société de capitaux résidente ou non-résidente sont exonérés à 100% dans le chef de la société mère si celle-ci dispose de 10% de ses actions.

Même lorsqu'elle exploite une activité commerciale, la SOPARFI qui a son siège à Luxembourg, est libérée de l'impôt sur les dividendes provenant de ses filiales dont elle détient 10% du capital. L'impôt sur la fortune minimal à payer est de 62 € lorsque la SOPARFI est une SA et de 25 € lorsqu'il s'agit d'une Sàrl.

A côté de la SOPARFI, les Sociétés d'investissement SICAR sont spécialisées dans la gestion de capital à risque. Les SICAR bénéficient d'un régime fiscal encore plus favorable que les SOPARFI, à savoir : exonération de la rémunération des fonds en attente de placement et distribution de dividendes aux investisseurs totalement exemptée de retenue à la source au Luxembourg, qu'ils soient résidents ou non résidents, personnes physiques ou morales, résidents dans un pays de l'UE ou non, avec ou sans convention fiscale. La SICAR paie uniquement une taxe de 1.250 € lors de sa création.

En matière de fonds d'investissement (OPCVM / organismes de placement collectif en valeurs mobilières), réglementés par la Directive européenne UCITS IV (Undertakings for the Collective Investment In Transferable Securities), le Luxembourg occupe en ce moment la première place en Europe et la deuxième au niveau mondial.

Dans la division du travail qui caractérise l'industrie des fonds d'investissement, on trouve au Luxembourg principalement l'inscription du fonds (la domiciliation), les dépôts d'actifs et l'administration légalement prescrite ainsi que la comptabilité; tout cela en raison de faibles impôts (taxe d'abonnement annuelle de 0,01% sur les actifs, absence de TVA, aucune imposition à la source), d'une avance au niveau de la réglementation et d'une expérience de plusieurs années.

Quant au développement de ces produits financiers (zone d'investissement, monnaie de référence, actifs sous-jacents), leur distribution et la gestion de leur composition, ils ont lieu très souvent à Londres, Francfort ou Paris.

Au fil du temps, la législation luxembourgeoise a également été orientée vers les fonds alternatifs, qui investissent dans des actifs multiples comme actions, obligations, devises, matières premières, produits dérivés, immobilier (real estate) et entreprises non cotées.

Ils sont peu réglementés, leur stratégie est agressive et très spéculative, et ils s'adressent à des professionnels et aux grandes fortunes. Depuis 2004, de tels fonds spéculatifs peuvent être gérés au Luxembourg. Il faut mentionner aussi la loi de 2007 sur les Fonds d'investissement spécialisés (FIS), qui s'adressent aux investisseurs institutionnels et professionnels (le dépôt minimal dans un tel fonds s'élève à 125.000 euros) et qui peuvent être utilisés par des sociétés non cotées en bourse (private equity), par des fonds de pension et par des Hedge funds.

Les dividendes FIS des résidents ne sont pas imposés à la source et les non-résidents ne sont pas imposés. Enfin, le Luxembourg a été à la pointe pour transcrire en 2013 dans la législation nationale la directive européenne AIFM (Alternative Investment Fund Manager) pour les fonds alternatifs. Le succès est tel que la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) a dû recruter une trentaine de personnes pour traiter les 240 demandes d'agrément. 170 de ces demandes ont actuellement été approuvées.

La loi du 22 mars 2004 sur la titrisation a défini très largement les actifs pouvant faire l'objet d'une titrisation (créances commerciales, prêts hypothécaires, comptes courants, actions, emprunts obligations, tout actif financier, tout actif immobilisé, toute activité ayant une valeur certaine ou future). Les sociétés de titrisation bénéficient d'un régime fiscal avantageux : aucune retenue à la source ; aucune imposition des profits d'un fonds de titrisation. La CSSF exerce seulement un contrôle en cas d'émission en continu de valeurs mobilières à destination du public.

A travers la computation de prix de transfert, les bénéfices des entreprises multinationales peuvent facilement être « rapatriés » là où elles échappent à l'impôt (profit shifting). Cela peut être le Luxembourg ou un autre pays.

Dans la stratégie d'évitement fiscal des grandes multinationales, qui canalisent leurs investissements au moyen de plateformes d'échanges et qui – à travers le mécanisme de factures plus ou moins fictives échangées entre les différentes entités du groupe – font apparaître les profits là où on paie le moins d'impôt, le rôle du Luxembourg apparaît à travers les statistiques d'investissements directs à l'étranger (IDE- ou FDI/Foreign Direct Investment).

La création de milliers de SOPARFI et de Holdings dits Special purpose entities (SPE) a en effet permis de faire du Luxembourg un champion des mouvements de FDI. Si on inclut les investissements directs internationaux dans des SPE, on voit que 95% des FDI au Luxembourg sont des Trans-shipped-FDI, qui n'ont rien à voir avec l'économie nationale.

Le Luxembourg y fait seulement figure de station de transit pour des fonds qui sont investis ou rapatriés ailleurs. En matière de revenus de la propriété, l'image est comparable : le Luxembourg a reçu 105 milliards d'euros du reste du monde en 2013 et a payé 114 milliards d'euros au reste du monde.

A côté des holdings, auxquels recourent les sociétés pour la gestion au coût minimum de leurs participations, il faut mentionner un autre instrument financier, c-à-d. la Société de gestion de patrimoine familial (SPF). Destinée à remplacer la Holding '29 pour des personnes privées, elle est spécialement conçue pour des sociétés créées par des personnes physiques, des Trusts, ou des Fondations privées dans le but de gérer leur patrimoine familial dans des conditions « attractives ».

La SPF est exonérée de l'impôt sur le revenu des collectivités, de l'impôt commercial communal et de l'impôt

sur la fortune; seule une taxe d'abonnement annuelle de 0,25% sur le capital libéré est demandée, avec un minimum de 100 € et un maximum de 125.000 €. Mentionnons encore la Fondation patrimoniale, en instance d'être votée ; nous y reviendrons plus tard dans cet article.

La réforme fiscale de 2002 a exonéré les distributions de dividendes à hauteur de 50%, s'ils sont distribués par une société de capitaux imposable située au Luxembourg, dans un pays membre de l'Union européenne ou dans un pays ayant conclu avec le Luxembourg une convention tendant à éviter les doubles impositions.

Depuis 2008, le Luxembourg exonère les revenus et les plus-values de la propriété intellectuelle (brevets, licences, marques, noms de domaines, logiciels, dessins ou modèles) à raison de 80%.

Ainsi, la base sur laquelle les impôts sont payés (l'assiette fiscale) diminue au Luxembourg de 28,8% à 5,8%. Il faut dire que cette loi, de par sa couverture générale des revenus de la propriété intellectuelle, est actuellement très contestée dans les autres pays, cela d'autant plus que les investissements dans la recherche au Luxembourg ont été plutôt faibles.

La législation fiscale luxembourgeoise est très favorable aussi à l'assurance-vie. Le Luxembourg ne taxe ni les primes, ni les gains en capital réalisés lors du rachat ou de l'expiration d'un contrat, ni le capital décès versé aux bénéficiaires. L'assurance-vie luxembourgeoise accepte aussi la détention de parts de fonds de placement collectifs, d'actions et d'obligations.

Pour cette raison, le contrat d'assurance-vie luxembourgeois, lié à des fonds de placement (une spécialité des assureurs luxembourgeois) est devenu un outil privilégié de gestion de fortune et de planification des successions. Comme tous les actifs financiers, les contrats d'assurance vie de droit

luxembourgeois bénéficient aussi d'une réglementation très stricte en matière de secret professionnel.

Les gouvernements luxembourgeois successifs ont toujours insisté sur la facilité de dialogue et d'accessibilité comme constituant des atouts majeurs de la place financière.

Or – l'affaire « LuxLeaks » vient de le révéler -, cette facilité de dialogue et d'accessibilité a particulièrement bien joué en matière d'accords préalables sur l'interprétation de la loi fiscale (tax rulings) pour des firmes multinationales en contrepartie de leur localisation au Luxembourg.

Pendant des années, un seul fonctionnaire supérieur de l'administration des contributions directes a pu fixer forfaitairement au cas par cas et sans justification écrite le résultat d'exploitation des entreprises demanderesses. Lors de ces décisions, différentes pièces du puzzle d'évitement fiscal qui existent dans la législation luxembourgeoise ont été habilement combinées dans le sens d'un abaissement de la base d'assiette et d'un impôt très faible à payer par des sociétés localisées au Luxembourg – de l'ordre de 2,3% en moyenne pour les 458 dossiers de PricewaterhouseCoopers qui ont fait l'objet de la fuite Luxleaks.

Les réactions en matière de rulings fiscaux

Tous s'accordent à dire à présent qu'il faut barrer la route à la stratégie d'évitement fiscal des grandes entreprises multinationales. Quant à savoir comment y arriver, les opinions divergent et il faut dire que les moyens dans le cadre de l'idéologie dominante des marchés financiers déréglementés sont extrêmement limités.

Mais Luxleaks a fait sursauter l'opinion publique internationale: les pratiques fiscales ainsi dévoilées sont perçues comme illégitimes et le Luxembourg, qui a été pris « la main dans le sac budgétaire » des autres pays, est

ouvertement accusé de s’enrichir à leurs dépens.

Face à cette mise au pilori de notre pays, pratiquement tous les partis politiques luxembourgeois se sont ralliés au drapeau, comme si cela pouvait objectivement invalider ou décourager les critiques fondées provenant de nos voisins.

déi Lénk sont les seuls à ne pas s’être solidarisés avec cette levée de boucliers. Ils ont accusé d’une part le CSV comme l’instigateur de rulings fiscaux non seulement illégitimes, mais aussi illégaux et ont exigé un débat à la Chambre des députés et la mise en place d’une commission d’enquête, ce qui leur a été refusé.

D’autre part, ils déclarent leur désaccord total avec la déclaration ridicule du ministre des Finances, comme quoi les rulings fiscaux feraient partie de notre patrimoine national, déclaration qui a davantage encore jeté le discrédit sur le Luxembourg. Ils militent enfin pour un abandon de telles pratiques tant au Luxembourg que dans les autres pays.

En fait, nombre de méthodes de réduction de la base fiscale – souvent en relation avec des entreprises fictives installées au Luxembourg -, mis au jour par les rulings publiés dans le cadre de LuxLeaks, sont contestés même par des libéraux comme faussant la sacro-sainte concurrence:

– des prêts financés par une banque interne à des taux qui n’ont rien à voir avec les taux du marché;

– des charges incorporelles fictives (know-how) résultant de l’appartenance à un groupe, déduites du bénéfice imposable;

– des paiements pour des licences à des prix non conformes au marché concurrentiel;

– des intérêts qui proviennent d’un emprunt obligations avec participation aux bénéfices; ces intérêts, variables suivant les bénéfices de la société débitrice, sont assimilés

au Luxembourg à un dividende et donc non imposés dans le chef de la société qui a prêté les fonds.

Le débat sur les accords fiscaux anticipatifs et les sociétés fictives « boîtes aux lettres » installées au Luxembourg pour des raisons fiscales, ne date pas d'hier. Rappelons l'interview extrêmement pénible pour le ministre Luc Frieden face à une journaliste de France 2 en mai 2012, où celle-ci l'a confronté avec le manque d'activité réelle de ces firmes.

La Commission européenne a sollicité à maintes reprises le Luxembourg à ce sujet, mais le Grand-Duché s'est toujours limité à communiquer des indications d'ordre général ou incomplètes, argumentant avec le secret bancaire.

Or la déclaration du gouvernement luxembourgeois de vouloir abandonner le secret bancaire et de céder à la transparence via l'échange automatique d'informations, a fait revenir à charge la Commission. En juin 2014 – donc avant l'affaire LuxLeaks – la Commission a demandé au gouvernement luxembourgeois de lui fournir des informations détaillées sur les rescrits fiscaux « Fiat Finances and Trade » et « Amazon » pour qu'elle puisse les examiner sous l'angle d'une violation éventuelle du droit de la concurrence. Si une telle violation était actée – assimilant des rulings fiscaux à des aides d'Etat déguisées – l'affaire basculerait dans l'illégalité et prendrait ainsi une tournure plus grave encore.

À noter qu'une investigation analogue a été ouverte à l'encontre des Pays-Bas et de l'Irlande au sujet de Starbucks et Apple, respectivement. La Commission a demandé aussi au gouvernement luxembourgeois de lui communiquer le contenu de l'ensemble des accords préalables, ce que celui-ci refuse.

Le différend a été porté devant la Cour de justice européenne. Au Luxembourg, les rulings fiscaux sont secrets, contrairement par exemple à ce qui se passe en Belgique : ici, le « Service

des décisions anticipées » publie chaque année un rapport où figurent de manière anonyme toutes les décisions rendues.

A l'occasion des investigations « Fiat » et « Amazon » lancées par la Commission européenne, le gouvernement luxembourgeois actuel semble avoir été acculé à réagir. En effet, après le récent départ à la retraite du fonctionnaire qui avait été seul à signer les rescrits fiscaux, une commission de six personnes a été chargée de ces dossiers. Aussi, le projet de loi du budget 2015 prévoit-il de remplacer l'ancien article 56 de la loi concernant l'impôt sur le revenu, qui prévoyait que le résultat d'exploitation pouvait être refixé.

Le nouvel article 56 proposé demande de vérifier que les prix de transfert entre les entreprises d'un même groupe permettant d'ajuster les bénéfices déclarés, aient été semblables entre des entreprises indépendantes. Le but de cette « analyse de comparabilité » consiste à permettre « de déterminer l'ajustement à opérer pour arriver à un résultat de pleine concurrence » en appliquant les lignes directrices de l'OCDE.

Par ailleurs, l'OCDE a lancé le projet BEPS (Base Erosion and Profit Shifting), qui cherche à déterminer si, suivant les règles actuelles, il est possible de découpler le lieu où les bénéfices imposables sont déclarés à des fins fiscales et le lieu où l'activité qui les génère se déroule effectivement. Si ce découplage est possible, l'OCDE veut fixer ce qui peut être fait pour y remédier.

Le plan d'action proposé par l'OCDE a été approuvé par les ministres des Finances du G20 et les gouverneurs des banques centrales en juillet 2013 ainsi que par les chefs d'État des pays du G20 en décembre 2013. Dans une réponse parlementaire datée du 18 septembre 2014, le ministre des Finances Pierre Gramegna s'est montré favorable à l'initiative BEPS.

L'avenir du « système Luxembourg »

L’affaire LuxLeaks fait en définitive surgir la question de l’avenir du « système Luxembourg », fortement basé sur les niches fiscales et une politique fiscale permissive à l’égard des non résidents et des sociétés multinationales.

En tenant compte des rulings fiscaux, il faut se demander quelle part de l’impôt sur le revenu des collectivités revient encore aux entreprises qui produisent des biens et services sur le territoire luxembourgeois.

Dans ce contexte surgissent la remarque de Jean-Claude Juncker à la tribune de la Chambre des députés que 80% des entreprises luxembourgeoises ne paieraient pas d’impôt sur le revenu, ainsi qu’une déclaration de Luc Frieden, comme quoi des centaines de millions d’euros retomberaient des rulings et de la localisation d’entreprises fictives au Grand-Duché.

A partir du 1er janvier 2015, le secret bancaire cédera la place à l’échange automatique d’informations concernant les non résidents sur les intérêts des comptes d’épargne; des comptes à vue; des comptes à terme; des bons de caisse; des obligations; des fonds d’investissement européens qui distribuent des dividendes, si le fonds investit au moins 15% en obligations et des fonds d’investissement européens qui ne distribuent pas de dividendes (fonds de capitalisation), si le fonds investit au moins 25% en obligations.

A partir de 2017, les pays européens échangeront également des informations sur les fonds d’investissement dépourvus de passeport européen, les produits structurés (avec combinaison complexe d’options, de swaps, etc.) et d’assurance.

Dans ce schéma européen, il est prévu que les dividendes et les plus-values ne seraient pas touchés et qu’aucune information ne serait pas non plus transmise sur les fonds dotés d’un passeport européen qui investissent moins de 15% ou de 25% dans des obligations.

Ce schéma semble déjà dépassé, puisque 50 États ont signé à

Berlin le 29 octobre dernier un accord suivant lequel toute banque et toute autre institution financière aura l'obligation à partir du 1er janvier 2017, de communiquer soldes bancaires, intérêts et dividendes, produits d'assurance vie et plus-values sur les détenteurs de compte, qu'il s'agisse de personnes physiques ou d'entités de type trust, fiducie ou fondation. Pourtant, le récent rapport du Tax justice network a décelé des failles dans cet accord. Ainsi, par exemple,

– seulement les comptes avec plus de 250.000 dollars seront touchés et par conséquent des avoirs supérieurs à cette somme pourraient être saucissonnés pour éviter l'échange d'informations ;

– certaines places financières importantes ne participent pas (Singapour), ont reporté la date à 2018 (Suisse, Autriche) ou n'ont pas encore fixé de date pour l'échange (Panama) ;

– d'autre part, la Suisse ne voudrait fournir des informations qu'aux pays « considérés comme importants », en d'autres termes, les dépôts des riches du Tiers monde seraient exclus;

– les Etats-Unis d'Amérique n'ont pas adopté la norme OCDE et se limitent pour l'instant à leur système Fatca ;

– l'identité des bénéficiaires de revenus financiers ne devra être révélée par les banques que lorsqu'il s'agit de revenus issus d'investissements; les revenus d'activités commerciales sont exclus.

Tout cela pour conclure qu'un système d'échange d'informations universel et complet n'est probablement pas pour demain. Certains suggèrent par ailleurs que le sujet disparaîtrait à nouveau de l'actualité et que nombre de pays ne seraient pas intéressés à jouer le jeu de la transparence et refuseraient en fin de compte une harmonisation fiscale. Notre Premier ministre a déjà ouvertement pris position contre une telle harmonisation.

N’oublions pas non plus que la course au dumping fiscal continue au Luxembourg – et certainement aussi dans d’autres pays. Ainsi, au Grand-Duché, le secret bancaire sera maintenu pour les résidents.

Or, il faut savoir que suivant l’article 22 de l’ « Abgabenordnung » de 1931, « Au Luxembourg, les fonctionnaires de l’Administration des Contributions sont astreints au respect du secret fiscal » et que « l’inobservation du secret fiscal entraîne des sanctions pénales comportant soit des amendes, soit des peines d’emprisonnement allant jusqu’à six mois. »

Cela explique que les HNWI (High Net Worth Individuals), qui disposent d’actifs financiers d’au moins 1 million de dollars et les UHNWI (Ultra High Net Worth Individuals) avec des avoirs de 30 millions de dollars ou plus sont encouragés à fixer leur résidence au Luxembourg.

D’après le « Wealth-X and UBS World Ultra Wealth Report 2014 », 708 HNWI avec une fortune totale de 64 milliards de dollars et 17 UHNWI totalisant 61 milliards de dollars résideraient actuellement au Luxembourg.

Pour attirer les grandes fortunes, la Fondation patrimoniale, ultime projet de loi introduit par l’ancien ministre des Finances Luc Frieden, est appelée à jouer un rôle majeur. Cette forme de société du genre « family office » existe déjà dans d’autres pays, mais le projet luxembourgeois présente l’avantage pour les personnes physiques qui transfèrent leur résidence fiscale au Grand-Duché que les plus-values latentes sur leurs actifs ne sont pas prises en compte au Luxembourg.

En effet – via ce principe du « step-up » – les biens concernés sont évaluées à leur valeur de marché au moment du changement de résidence et cette valeur sera aussi considérée comme valeur d’acquisition d’un bien à l’occasion du calcul de la plus value lors d’une cession future. Voici d’autres

avantages importants pour les richissimes personnes visées:

– l’identité du fondateur et les montants investis ne sont pas rendus publics;

– les comptes annuels ne doivent pas être publiés au Registre des sociétés;

– la Fondation pourra être domiciliée auprès d’un domiciliataire professionnel;

– la présence d’un conseil de surveillance et la nomination d’un réviseur d’entreprise est facultative, tant que le nombre de bénéficiaires est inférieur à 5 ou que le patrimoine de la Fondation n’excède pas 20 millions d’euros;

– les revenus des capitaux mobiliers (dividendes et intérêts) et les revenus de cession des biens ne sont pas imposables dans le chef de la Fondation;

– aucune retenue à la source n’est effectuée lors de la distribution de revenus à des bénéficiaires non résidents;

– la Fondation n’est pas soumise à l’impôt sur la fortune;

– lors du décès du fondateur ayant résidé au Luxembourg, les biens sont transférés aux héritiers non-résidents sous déduction d’un droit d’enregistrement dont les taux s’inspirent de ceux – très favorables – prévus en matière de droits de succession luxembourgeois (0% pour le conjoint et l’ascendant ou le descendant en ligne directe; 12% pour les parents en ligne indirecte; 40% dans les autres cas).

Ce projet de loi va être discuté prochainement en séance plénière à la Chambre des députés.

Quelles perspectives existent – et quelle politique faut-il mener ?

Les forces de droite – celles-là même qui ont cautionné la

dérive financière – mettent en avant que le PIB par tête d'habitant du Luxembourg est largement supérieur à celui des autres pays et n'hésitent pas à accuser les salariés du Luxembourg d'être tout autant des receleurs, qui fermeraient les yeux devant les manigances de la place financière pour continuer à en tirer profit et « vivre au-dessus de leurs moyens ». Ils négligent ainsi des faits évidents:

– Comme ailleurs dans le monde capitaliste, la répartition de la richesse est très inégale au Luxembourg et elle se creuse d'année en année; le PIB moyen est donc un indicateur irréaliste du bien-être des différentes couches de la population;

– 160.000 frontaliers contribuent actuellement à la production de richesse au Luxembourg, mais le PIB par tête d'habitant n'en tient pas compte; comme son nom l'indique, il est en effet le résultat du PIB total divisé seulement par le nombre d'habitants. Le revenu national brut constitue un meilleur indicateur, puisqu'il se limite aux revenus perçus par les résidents; or le RNB moyen luxembourgeois s'élevait en 2013 à … 59% du PIB moyen.

– À l'intérieur de chaque pays, il existe des régions riches ou pauvres; par exemple la région de Hambourg totalise un PIB par habitant deux fois plus élevé que le PIB allemand moyen et Bruxelles se place peu après le Luxembourg au niveau du PIB moyen. Ainsi il n'est pas étonnant que dans un centre économique comme le Luxembourg, le PIB soit plus élevé qu'ailleurs.

– Le coût de la vie au Luxembourg compte parmi les plus élevés en Europe et même au monde, principalement en raison des prix exorbitants du logement. Dans de telles conditions, la consommation individuelle effective par habitant est un indicateur mieux adapté pour décrire l'état de bien-être matériel des ménages. Or en 2012, par rapport à l'indice 100 pour la moyenne européenne, cet indicateur se situait à 138 au

Luxembourg, 123 en Allemagne, 120 en Autriche, 114 en France, 113 en Belgique et 111 aux Pays-Bas.

Finalement, bien que la majorité de la population vive nettement mieux au Luxembourg que dans la plupart des autres pays et que pour l'instant la crise y ait fait moins de ravages qu'ailleurs, ces observations relativisent l'idée que les salariés mèneraient ici un train de vie de pays de cocagne.

Ce qui est sûr par contre, c'est qu'à force d'avoir misé sur la financiarisation de l'économie aux dépens des autres branches économiques et particulièrement de l'industrie, la dépendance du secteur financier est devenue accablante et que l'image du Luxembourg colportée à l'étranger est négative.

Or malgré toutes les réticences, la transparence et l'harmonisation fiscales continueront très probablement à faire des progrès et les limites de tolérance sont à présent tracées, qu'on le veuille ou non. Peut-on alors rêver que notre pays pourra se délivrer de l'emprise de la Grande Finance et de ses secrets, mortifères pour la démocratie tant au Luxembourg qu'ailleurs, sans que cela ne se termine en catastrophe économique et sociale ?

En fait, les chances pour y arriver ne sont pas mauvaises, à condition de mener une politique conséquente permettant de développer les alternatives.

Le Luxembourg détient des atouts majeurs : sa situation géographique centrale, sa population multilingue et multiculturelle à un niveau qu'on ne trouve nulle part ailleurs en Europe; un système scolaire qui reste performant, à la condition absolue de résoudre le problème des langues et d'accroître l'égalité des chances, et enfin un marché du travail régional jeune et dynamique, dans le contexte duquel il est d'autant plus injustifiable de vouloir exclure les frontaliers de certaines prestations sociales.

Inverser la tendance à la désindustrialisation en renforçant les sites sidérurgiques existants et en promouvant le développement des technologies vertes; tirer profit de la position centrale du pays en matière de transport et de gestion des données informatiques; encourager les entreprises familiales agricoles, viticoles et horticoles à cultiver écologiquement et de manière durable; développer le concept et les infrastructures touristiques; voilà autant d'éléments d'une politique de développement conséquent des ressources internes, insuffisamment mises en oeuvre depuis nombre d'années.

Les premiers jalons posés dans les domaines des infrastructures logistiques, informatiques et de communication vont certainement dans la bonne direction.
D'autre part, la coopération économique, sociale et culturelle au sein de la Grande Région devra être fortement poussée.

En matière de recherche et développement, le Luxembourg s'est engagé à augmenter jusqu'en 2020 ses investissements jusqu'à 2,6% de son PIB; avec 1/3 provenant de la recherche publique. Après des années médiocres d'investissements dans la recherche, une telle augmentation est absolument nécessaire.

Pour assurer le développement économique sur des bases plus réelles, l'argent ne manque pas. Le fonds de réserve de la caisse de pension pourrait servir à constituer un fonds de financement public permettant d'investir dans l'économie locale et régionale. A remarquer que les 15 milliards dudit Fonds de compensation servent actuellement à spéculer sur les marchés financiers internationaux.

L'avenir montrera dans quelle mesure l'expertise de la place financière, si souvent mise en avant, lui permettra de se régénérer sous des conditions de transparence et d'harmonisation fiscales plus prononcées. Cette question se pose particulièrement pour la branche luxembourgeoise des fonds d'investissement.

Il faudra que le rôle de la place de Luxembourg dans ce domaine primordial se déplace davantage de la simple domiciliation vers les étapes stratégiques de la chaîne de production des fonds, dont notamment le développement du produit. De nouvelles ressources proviendront sans doute de la finance islamique et de l'internationalisation de la monnaie chinoise, qui sont en phase de démarrage.

Quant aux holdings, peut-être que les nouvelles conditions BEPS les pousseront à localiser de réels moyens d'exploitation à Luxembourg. On peut espérer que tout compte fait, une place financière plus saine, plus diversifiée et peut-être plus équitable ressortira de la crise de légitimité actuelle.

Lutte européenne contre l'évasion fiscale

Par Julien Rock, l'Humanité

Du 12 au 14 septembre avait lieu , à la Courneuve, la Fête de l'Humanité. Lieu festif et espace de débats, c'est aussi un moment de réflexion, de recherche d'alternatives aux politiques austéritaires. C'est dans ce cadre que s'est tenu le samedi 13 septembre, sur le stand de la fédération de Moselle du Parti Communiste Français, pour la première fois, un débat entre Eric Bocquet, sénateur communiste, et Justin Turpel, député déi Lénk au Parlement luxembourgeois.

La discussion portait sur les possibilités de coopération transfrontalière face à l'évasion fiscale. Ce débat, une première à l'échelle européenne, a permis de dresser un constat édifiant, mais aussi de dégager des possibilités d'action pour reprendre la main sur la finance débridée.

Justin Turpel a d'abord tenu à rappeler que le libéralisme austéritaire touche tous les pays européens, même le Luxembourg, où une coalition entre sociaux-démocrates, Verts et libéraux mène une politique antisociale au seul profit des actionnaires et des banques d'affaires. Eric Bocquet a réagi en soulignant que la situation était comparable en France, où la gauche s'était progressivement vautrée dans un libéralisme qui n'a rien à envier aux idées les plus droitières sur le plan économique.

Des situations similaires dans toute l'Europe

En tant que sénateur, Eric Bocquet a participé à une commission d'enquête chargée de rendre un rapport sur l'évasion fiscale. Ce statut d'enquêteur lui a permis d'effectuer un travail de fond, dont il a tenu à rendre compte. « Avant, j'avais des convictions. Maintenant, j'ai des certitudes. »

Le travail d'enquête mené par Eric Bocquet et les autres sénateurs permet de se rendre compte que l'évasion fiscale est un des symptômes les plus visibles d'un système capitaliste à bout de souffle. Cela lui a permis de se rendre compte que, contrairement au discours tenu par la majorité des gouvernements européens, on ne manque pas d'argent. Dès lors, l'austérité apparaît comme un

processus politique délibéré, affamant volontairement les peuples, au bénéfice d'une oligarchie financière. Dès lors l'évasion fiscale apparaît d'autant plus scandaleuse. Si Eric Bocquet était déjà conscient de l'importance de l'évasion fiscale, l'ampleur de ce qu'il découvre est bien plus importante. Et il tient à l'exprimer ainsi : « Avant, j'avais des convictions. Maintenant, j'ai des certitudes. » Son travail lui a permis de dresser trois constats principaux. D'abord, le coût de l'évasion fiscale à la seule échelle française peut désormais être précisément chiffré : entre 60 et 80 milliards d'euros par an de manque à gagner pour l'Etat.

Des milliards qui disparaissent

Ce montant est significatif dans un pays où l'on préfère s'attaquer aux chômeurs prétendument fainéants plutôt qu'aux grands groupes qui privent l'Etat d'une partie importante des ressources dont il aurait besoin. Ensuite, l'évasion fiscale se fait à l'échelle européenne grâce à un véritable système occulte formé de comptables et d'avocats fiscalistes complaisant, spécialisés dans l'élaboration de montages financiers.

Enfin, et surtout, cette évasion fiscale se fait avec le soutien d'Etats corrompus cherchant au passage à s'enrichir. Il cite la petite île de Nauru qui, malgré sa taille plus que modeste, abrite le siège de plus 400 banques. Dans ce contexte d'évasion fiscale mondialisée, la riposte doit donc se construire au delà des enjeux nationaux. Ainsi, pour Justin Turpel, il faut d'abord réformer la politique fiscale des paradis fiscaux pour mettre un frein à l'évasion, au moins à l'échelle européenne.

Le Luxembourg n'est pas un paradis pour tout le monde

Pour le député de la gauche radicale luxembourgeoise, il est ainsi nécessaire d'instaurer dans son pays un impôt juste, universel et transparent. Par ailleurs, il tient à dénoncer le fait que l'on dise que le Luxembourg est un « paradis ». S'il en est un pour les banques et les firmes adeptes de l'optimisation fiscale, le Luxembourg est tout sauf un paradis pour les nombreux travailleurs frontaliers et pour les classes populaires du pays .

Les inégalités sont criantes : le taux de pauvreté s'élève à 16% et grimperait même à 54% si la protection sociale était réduite. Le PIB luxembourgeois est fait pour un tiers d'activités financières opaques qui ne profitent pas au peuple du pays.

Des pistes de bataille communes

Le tableau dressé par Justin Turpel fait réagir Eric Bocquet, qui évoque des « pistes de bataille communes ». Il faut unir les forces progressistes d'Europe pour remettre la politique au service des peuples. La lutte contre l'évasion fiscale est par ailleurs une question de justice sociale : refuser de payer l'impôt, c'est refuser le principe même de République. Les deux élus tombent d'accord sur le fait que la finance est nécessaire à partir du moment où celle-ci sert l'économie réelle et ceux qui en ont besoin.

Ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui dans la mesure où, d'après les travaux d'Eric Bocquet, seulement 2% de l'activité financière sont investis dans l'économie réelle. Dans chaque pays, les syndicats, les associations, les partis politiques et la société civile commencent à prendre la mesure du problème posé par l'évasion fiscale. Il faut désormais coordonner, organiser cette colère pour la faire retentir dans tout le continent : un problème européen nécessite des réponses transfrontalières.

Enfin, si la discussion a permis aux deux élus d'analyser le problème de l'évasion fiscale et de dégager des perspectives, le débat a également été l'occasion pour eux de donner rendez-vous aux militants au début de l'année 2015, où ils livreront les résultats d'un travail commun, appelé à devenir un document de base pour porter encore plus haut la lutte contre l'évasion fiscale.

TTIP: Die Antwort der Regierung lässt sehr tief

blicken

Die „Antwort“ der blau-rot-grünen Regierung auf die parlamentarische Anfrage von Justin Turpel bezüglich der Verhandlungen über ein Freihandelsabkommen zwischen der EU und den USA, hinterlässt den interessierten Leser mit mehr Fragen als Antworten.

Nachdem die Grünen vor den Europawahlen noch für den sofortigen Stopp der Verhandlungen waren und sogar die DP Sinn und Zweck eines derartigen Abkommens hinterfragte, liest sich die Position der Regierung jetzt ganz anders. Innerhalb von gut 4 Wochen hat die Regierung eine 180° Wende vollstattet.

Vom Stopp der Verhandlungen ist nun keine Rede mehr, im Gegenteil. Jetzt auf ein Mal wird das Freihandelsabkommen als eine große wirtschaftspolitische Errungenschaft angesehen und damit auch niemand mehr auf die Idee kommt, sich gegen dieses Abkommen zu wehren, ist die Regierung sogar von der Notwendigkeit einer gewissen Geheimhaltung der Verhandlungen überzeugt.

Regierung verrennt sich in Widersprüchen

Als ob das nicht schon schlimm genug wäre, verrennt sich die Regierung in Widersprüchen und legt bei einigen Punkten eine erstaunliche Naivität an den Tag. So wird erklärt, dass es zu einer Harmonisierung von Standards und Prozeduren kommen soll, die europäischen Normen und Regeln aber unangetastet bleiben sollen. Dass es überhaupt nicht im Interesse US-amerikanischer Unternehmen ist, strengere europäische Umwelt- oder Sozialstandards auf ihrem Heimatmarkt umgesetzt zu sehen und es somit notgedrungen zu einer Aufweichung unserer geltenden

Normen kommen muss, dürfte mit Ausnahme der Regierung eigentlich jedem klar sein.

Ähnlich blauäugig argumentiert die Regierung bei der drohenden Liberalisierung öffentlicher Dienstleistungen. Diese seien aus dem Verhandlungsmandat ausgeschlossen worden, heißt es in der Antwort. Dies stimmt so jedoch nicht, da explizit nur audio-visuelle Dienstleistungen ausgeschlossen sind, während alle anderen öffentlichen Dienstleistungen sehr wohl zur Verhandlung stehen (mit Ausnahme der Kernbereiche, die der Regierung obliegen, wie etwa die Justiz oder die Polizei). So kommt von US-Seite besonders viel Liberalisierungsdruck im Gesundheitswesen oder bei der Hochschulbildung, beides Bereiche, die US-Konzernen große Absatzmöglichkeiten bieten würden.

Nein, liebe Regierung, die Dienstleistungen sind nicht ausgeschlossen!

Für großes Erstaunen sorgt ebenfalls der Abschnitt über die Energiepolitik und den Klimaschutz der EU, die, so die Regierung, unbedingt verteidigt werden müssten. Blau-Rot-Grün scheint dabei entgangen zu sein, dass die Europäische Kommission schon seit Beginn der Verhandlungen bereit ist, den transatlantischen Handel mit fossilen Energieträgern und primären Ressourcen vollständig zu liberalisieren.

In einem Verhandlungsdokument, das vor wenigen Wochen an die Öffentlichkeit gelang, schlägt die Kommission vor, den Handel mit Erdöl und –gas, darunter auch Schiefergas, zu öffnen und die Vergabe von Lizenzen für Bohrungen und die Förderung solcher Öle und Gase zu vereinfachen. Zudem soll es Staaten und Regionen unmöglich gemacht werden, regionale und nationale Energieuntzernehmen zu bevorzugen.

Eine solche Klausel würde lokale und regionale Initiativen zur nachhaltigen Energieproduktion torpedieren. Ein wirksamer und demokratisch und lokal organisierter Energiewandel würde

unmöglich!
Schließlich wird auch noch die gemeinsame Stellungnahme der europäischen und US-amerikanischen Gewerkschaftsdachverbände herangezogen, um das Abkommen zu verteidigen.

Dass die Gewerkschaften jedoch bei allen zentralen Punkten gegen dieses Abkommen und somit auch gegen die Position der blau-rot-grünen Regierung argumentieren, wird verschwiegen. Besonders hervorzuheben gilt es in diesem Zusammenhang die geplanten Schiedsgerichte, die es Investoren erlauben sollen, ihre Interessen gegen Staaten durchzusetzen.

Die Gewerkschaften wehren sich zu Recht vehement gegen diese Schiedsstellen, die die Demokratie und den Rechtsstaat aushebeln würden. Blau-Rot-Grün ist anderer Meinung: Sie verteidigen die Schiedsgerichte und sehen sie sogar als Mittel, um die Sicherheit der Investoren in Luxemburg auszubauen! Von Sicherheit für das Arbeitsrecht oder den Verbraucherschutz ist natürlich keine Rede.

Die Regierungsparteien sind wieder für den TTIP

Zu guter Letzt bedient sich die Regierung in ihrer Antwort auch noch eines klassischen Arguments der Freihandelsverfechter. Ein Freihandelsabkommen zwischen der EU und den USA hätte auch positive Effekte auf Drittstaaten und würde weltweit für mehr Wohlstand sorgen. Das deutsche IFO-Institut, das überhaupt nicht als freihandelskritisch gilt, hat jedoch errechnet, dass ein solches Abkommen für afrikanische und lateinamerikanische Staaten und auch die BRIC-Staaten, insbesondere Indien und Brasilien, einen erheblichen Wohlfahrtsverlust bedeuten würde.

Nach dem kurzen Europawahlkampfintermezzo sind die Regierungsparteien also wieder für das TTIP Abkommen. Das überrascht wohl die wenigsten. Um diese Position zu verteidigen, wird eine Unzahl von verwirrenden und oft fraglichen Aussagen ins Feld geführt, die als Ganzes ein sehr

inkohärentes und nicht überzeugendes Bild ergibt.

déi Lénk bleiben bei ihrer klaren und deutlichen Position: TTIP Ist ein demokratiegefährdendes, klimaschädliches und wirtschaftlich unnötiges Abkommen. Deshalb wollen wir – ebenso wie immer mehr BürgerInnen und Organisationen in Europa und Amerika – den sofortigen und unwiderruflichen Stopp der Verhandlungen und die Veröffentlichung sämtlicher Verhandlungsdokumente. Das Hearing, das am 11. Juli in der Abgeordnetenkammer (auf Grund einer Motion von déi Lénk) abgehalten wird, und bei dem die luxemburgische Plattform der Gewerkschaften und Umweltorganisationen angehört werden, soll ein weiterer Beitrag zur Aufklärung in Sachen TTIP sein."

Venezuela: Approfondir la révolution pour la sauver

Marea Socialista est un des courants du PSUV (Parti socialiste uni du Venezuela)

Le 12 février dernier a débuté la partie violente de l'offensive de la droite. Jusqu'à présent prédominait la pression économique, l'organisation des pénuries, la spéculation sur les prix et une manipulation de la crise économique ayant une caractéristique de guerre économique. La violence s'ajoute aujourd'hui à la pression politique et idéologique.

Un secteur de cette droite, dont les principales figures sont Leopoldo López et María Corina Machado, occupe la rue de manière violente pour compléter la prise en tenaille,

approfondir l’usure du gouvernement de Nicolás Maduro et chercher à récupérer le contrôle du pays en faveur de la bourgeoisie locale et internationale.

Négociatrice ou violente, la droite vénézuélienne poursuit le même objectif

Il ne faut pas s’y tromper : qu’elle soit « négociatrice » ou « violente », la droite politique et la bourgeoisie n’ont qu’un seul et unique plan de gouvernement. Ce plan a été rendu public par un communiqué de 47 économistes de l’opposition à la fin du mois de janvier dernier. Et il repose sur trois axes : la libération du dollar, l’endettement international avec les centres du pouvoir financier comme le FMI et, prétextant du déficit budgétaire, l’application de contre-réformes afin de démanteler les conquêtes politiques, sociales et économiques du peuples vénézuélien. Tout cela vise également à récupérer le contrôle du PDVSA (entreprise de pétrole nationalisée). Ils veulent tout et pas seulement une partie des dollars provenant de la rente pétrolière.

Au-delà des deux tactiques de la droite, nous sommes en présence du schéma classique des contre-révolutions. Il consiste à mettre le gouvernement sous pression pour qu’il applique des mesures anti-populaires et perdre ainsi sa base sociale, en approfondissant son usure vis-à-vis du peuple bolivarien. Il sera alors forcé de partir, que ce soit de manière violente ou plus « en douceur ».

Le gouvernement du président Maduro est en train de commettre une grave erreur en pensant qu’il existe une droite « violente » et une autre « pacifique » avec laquelle on peut négocier et qui serait prétendument respectueuse de la Constitution. Comme dans la vieille combinaison de la carotte et du bâton, ces secteurs convergent en réalité dans un objectif commun : abattre le processus bolivarien.

Mais l’erreur principale du gouvernement réside dans ses

oscillations hésitantes qui l'amènent à appliquer les mesures exigées par la droite. Avec l'annonce du « SICAD 2 » (système financier de gestion des taux de change) s'ouvrirait la voie à la libération d'une partie substantielle de la rente pétrolière en faveur du capital et le risque de transformer l'inflation importante actuelle en hyperinflation, accentuant encore plus les problèmes de pénuries de produits. Cette annonce d'un nouveau taux de change du dollar ne fera qu'augmenter le malaise social ressenti aujourd'hui dans le pays. Et il approfondira la désorientation et le mécontentement du peuple qui vit de son travail.

Contre la droite: plus de pouvoir au peuple!

En tant que Marea Socialista, nous affirmons avec détermination notre engagement en faveur du processus bolivarien contre toute tentative de coup d'Etat, même déguisé avec des mobilisations de sympathisants de la droite dans les rues. Mais nous alertons sur le fait que la poursuite de la voie de l'adaptation aux exigences des capitalistes nous entraînera dans une situation de reculs et de perte de contrôle irrécupérable.

C'est pour cela que nous appelons le gouvernement du président Maduro à rectifier son orientation et à appliquer des mesures anticapitalistes afin de garantir l'approvisionnement en produits, freiner l'augmentation incontrôlée des prix et mettre en œuvre une nouvelle phase du processus bolivarien. Nous proposons en outre les mesures d'urgence économiques et politiques suivantes :

1) Pas un dollar de plus pour la bourgeoisie. Que l'Etat applique sous contrôle social et anti-corruption le monopole du commerce extérieur et soit l'unique importateur des biens essentiels de notre peuple.

2) Centralisation nationale sous contrôle social de tous les dollars du pays. Que ce soit ceux qui proviennent du pétrole

comme ceux qui sont déposés dans des fonds à l’étranger.

3) Intervention et contôle étatique et social des travailleurs bancaires, de tout le système bancaire privé qui opère dans le pays, afin de financer le fonctionnement de l’économie. Contrôle centralisé de tous les fonds gérés par la banque publique.

4) Renforcement urgent de la production alimentaire étatique et en produits de consommation de base. Expropriation sous contrôle ouvrier et populaire des grandes entreprises impliquées dans les opérations d’accaparement, de spéculation ou de contrebande.

5) Demander aux peuples et exiger des gouvernements d’Amérique latine leur soutien solidaire en aliments et médicaments pour affronter la situation d’urgence.

En même temps nous demandons:

1) De mettre un terme à l’impunité de la droite. Nous soutenons ainsi l’ordre d’arrestation contre Leopoldo López du fait de sa responsabilité morale et intellectuelle par rapports aux événements violents du 12 février. Mais nous réclamons aussi la détention d’Enrique Capriles et de tous les responsables des 11 assassinats du 15 avril 2013.

2) Nous appelons à encourager et à soutenir la mobilisation et la lutte des secteurs du peuple bolivarien et au-delà qui sont en train de défendre leurs conquêtes. Ceux qui luttent pour les salaires, pour la défense de leur poste de travail, pour leurs contrats collectifs, comme les électriciens et bien d’autres. Nous appelons à encourager et non à criminaliser la protestation légitime du peuple qui vit de son travail. Il faut affronter de manière déterminée la contre-révolution mais en respectant et en stimulant la lutte du peuple travailleur, paysan et populaire et l’orienter afin d’obtenir des mesures anticapitalistes.

3) Nous insistons sur la proposition d’une participation réelle et effective à la prise de décision du gouvernement des organisations sociales et politiques du peuple révolutionnaire, de ses syndicats de base, de ses conseils de travailleurs, de ses mouvements sociaux et populaires, afin de garantir qu’on gouverne au service du peuple travailleur et en faveur des intérêts de la révolution.

4) Nous demandons de soutenir les médias communautaires et alternatifs en tant que réseau national de communication de ceux qui luttent contre la droite et en défense des conquêtes de la révolution. Nous exigeons d’ouvrir immédiatement les médias publics aux débats et opinions de tous ceux qui défendent le processus bolivarien.

5) Nous appelons à ouvrir les casernes de notre Force Armée Bolivarienne au débat public avec l’ensemble du peuple révolutionnaire et de ses organisations.

Il est encore temps aujourd’hui de changer de cap par rapport à l’orientation conciliatrice avec la bourgeoisie et pour impulser des mesures anticapitalistes effectives avec la participation démocratique du peuple qui vit de son travail. Mais demain, il sera peut-être trop tard.

Arcelor-Mittal: un goût amer….

Une contribution de John Rossi

Pour les militants de la gauche politique, un résultat à connotation négative dans des négociations entre syndicats et

patronat est toujours frustrant et critiquable. Les questions se bousculent. Les revendications étaient-elles appropriées? Le syndicat a-t-il tout fait pour mobiliser ses membres? Les compromis et résultats acceptés sont-ils à la hauteur de la situation personnelle et politique actuelle? Le pourcentage nécessaire au déclenchement d'une éventuelle grève (75 % chez l´OGBL) ne doit-il pas être revu à la baisse? Les militants et membres ont-ils assez fortement montré leur soutien à leur syndicat dans les actions et manifestations précédant les négociations?

Beaucoup de questions qui seront discutées et commentées dans les prochains jours et semaines. Le goût amer perdurera encore un certain temps. Ce qui vaut aussi pour le résultat final de la nouvelle convention collective signée entre l´OGBL et Mittal, le LCGB (minoritaire) s´étant abstenu de signer ces résultats.

Ce résultat final, décevant pour les uns, réaliste pour les autres, démontre que des négociations et acquis sociaux «positifs» réalisés de par le passé ne sont jamais à l´abri et doivent toujours être défendus à nouveau.

Et puis ne doit-on pas voir dans ce résultat une première influence de notre nouveau gouvernement qui a promis de rétablir une certaine confiance entre syndicats et patronat, donc de remettre en route notre fameux «modèle luxembourgeois»?

La sidérurgie luxembourgeoise rétrécit comme une peau de chagrin. Le bradage de notre sidérurgie par notre élite politique CSV-LSAP ces dernières années (un ancien ministre fait toujours partie du conseil d´administration) et celui qui s'opère dans les bassins miniers de la Grande-Région et au-delà, ne seront pas sans conséquences. Une forte solidarité syndicale interrégionale restera donc de nécessaire. A nous tous, gens de gauche, à soutenir cette solidarité d´un œil très critique !

Differdingen: Zwischen Arroganz und Obsession

Die Differdinger DP-déi Gréng Koalition ist nicht aus politischen Gründen gescheitert, sondern an fehlenden zwischenmenschlichen Qualitäten sowie der unbewussten Vermischung von persönlichen und politischen Ambitionen. Die Neurose einer Familie (mindestens von drei Mitgliedern) ist sowohl verantwortlich für den Aufstieg wie jetzt für den Abstieg der Differdinger DP.

Letzter Beweis dafür hat Fränz Meisch am 31. Januar anläßlich der Eröffnung des neuen Differdinger Kulturzentrums geliefert. Als Gemeindebediensteter nutzte er diese Rede, um mit so manchem politisch abzurechnen und gleichzeitig die Kernbotschaften der Meisch-Vision des Strukturwandels von Differdingen zu kommunizieren. Er war der letzte der sogenannten Meisch-Dynastie, der legitimiert war, an dem Abend eine Rede zu halten, also hat er auch ohne politisches Mandat Politik betrieben.

Wenn die Familie sich einm(e)ischt…

Mit Aussagen wie „es hat lange Jahre, von 2007 bis heute gebraucht, um Differdingen auf die politische Landkarte zu bekommen“ und „mit dem ‚Aalt Stadhaus‘ und dem vor einer Woche eröffneten Aquasud, hat Differdingen jetzt endlich das was es verdient – und damit meine ich nicht die Politik!“, um dann seinen Bruder und Minister direkt noch auf ein wichtiges Puzzlestück des von der Meisch-Familie erwünschten Strukturwandels persönlich anzusprechen „es fehlt nur noch das Lyzeum, nicht wahr Herr Minister“.

Wie kann es dazu kommen, dass ein Chef eines Gemeindedienstes anläßlich der Eröffnung eines 15 Millionen teuren Kulturzentrums (3,5 Millionen mehr als geplant) seinen Schöffenrat als unwürdig für die Stadt erklärt? Wie kam es dazu, dass Jean Lorgé (DP) kurz vor Abschluss von zwei Großprojekten demissioniert und dabei den ganzen Schöffenrat, sich selbst inklusive, scharf kritisiert? Wie kam es dazu, dass Michel Braquet, nach seinem Wechsel von der LSAP zur DP, den Schöffenrat nicht wählt und auch demissioniert?

Claude Meisch und die Wüste

Wie kam es dazu, dass hinter Claude Meisch gähnende Leere herrschte? Das alles müssen sich Marcel, Fränz und Claude Meisch wohl selbst zuschreiben, oder besser, ihrer Arroganz und Obsession, welche den einen oder anderen von Ihnen in so manchen Situationen einfach blind gemacht haben. Die rezenten Reden, wie die Gemeinderatsantrittsrede von Marcel Meisch oder die erwähnte Eröffnungsrede von Fränz Meisch, aber auch so manche Leitartikel von Letzterem und von seinem Bruder Claude Meisch offenbaren nach einer Analyse: Diese Familie hat sich der Arbeit, vor allem für den Strukturwandel von Differdingen, verschrieben und dies auf eine solch obsessive Art und Weise, dass Kritiken, abweichende Meinungen und vor allem Handlungen, nicht erlaubt waren und diesen mit Drohungen und Erpressungen begegnet wurde.

Zu einer solchen Erpressung kam es, als der heutige Erziehungsminister Claude Meisch den damaligen DP-Gemeinderat Braquet im Gemeinderat rhetorisch-drohend fragte: „…und was kostet das Stolpersteine Projekt?“ Braquet hatte zuvor angekündigt gegen die Konvention mit der Harmonie Municipale Differdange, einem seit Jahrzehnten von der Meisch-Familie maßgeblich geführten Verein, zu stimmen. Das Stolpersteine-Projekt liegt Braquet sehr am Herzen und ist von ihm initiiert worden, die mitschwingende Drohung lautete: „Stimmst du die Konvention nicht, werde ich das Stolpersteine Projekt nicht finanzieren“. Der Gang der DP in die Opposition war nicht das erste Symptom dieser Familienneurose (und mangelnder Courage von aktuellen Differdinger DP Mitgliedern): Zahlreich sind in den letzten 12 Jahren die DP-AbzüglerInnen in Differdingen und bei den letzten zwei Wahlgänge hat Claude Meisch immer mehr Stimmen eingebüßt.

Wie Du mir, so ich Dir

Das traurige an diesem ganzen Theater (Claude Meisch selbst hat während einer Gemeinderatssitzung vorgeschlagen, die Sitzungen auf die Bühne des Kulturzentrums zu verlegen) ist, dass es die wirkliche politische Debatte verhindert, denn alle beschäftigen sich mit der Besetzung der Rollen statt mit dem Drehbuch. Der sogenannte Differdinger Strukturwandel wird nicht diskutiert. Er erfährt jetzt mit der neuen Koalition einige Kursänderungen aber mit Traversini als Bürgermeister „geht Differdingen nicht zurück“, denn er kündigt Kontinuität an. Aber wohin geht Differdingen? Die ehemaligen Partner behaupten noch heute die gleiche Vision von Differdingen zu haben. Welcher Strukturwandel soll das sein und vor allem „wie?“ soll er bewerkstelligt werden? Was verbirgt sich hinter dieser Mantra der letzten 12 Jahre in Differdingen?

Das Politiklexikon von Schubert und Klaus/Martina Klein definiert Strukturwandel wie folgt:

„Allg.: S. bezeichnet eingetretene Veränderungen oder

angestrebte Anpassungen, die nicht nur äußerlich sichtbar sind oder in Details umgesetzt werden, sondern grundsätzlicher Natur sind, d. h. völlig neue Beziehungen (zwischen den einzelnen Elementen) herstellen oder eine völlig neue Ordnung verlangen.
Spez.: Der Begriff wird vorwiegend im wirtschaftlichen Sinne verwendet und bedeutet hier, dass sich a) die bisherigen Beziehungen innerhalb der einzelnen Wirtschaftsbranchen (sektoraler S.) bzw. innerhalb einzelner Regionen (regionaler S.) drastisch ändern oder b) dass sich das Verhältnis zwischen eingesetztem Kapital (Maschinen, Automaten, Robotern) und notwendiger menschlicher Arbeitskraft drastisch ändert.“

Der zweite inflationär benutzte Begriff in Differdingen ist: soziale Mixität. Meist ist damit gemeint, in arme Viertel besser Verdienende anzusiedeln, aber nie andersherum. Es stinkt nach Gentrifizierung, es stinkt nach dem Motto: „Arme und Kleinverdiener raus, Türen groß auf für die Mittelschicht“. Es gilt über diese Vision zu diskutieren und nicht über auswechselbare politische Konstellationen. Vor allem muss es das Ziel emanzipatorischer Politik sein möglichst viele BürgerInnen zu Akteuren in diesem gesellschaftlichen Prozess zu machen und nicht über die essentiellen Bestandteile der Gesellschaft, den Menschen, hinweg Strukturen im Turbo zu verändern.

TTIP: déi Lénk reagiert auf Antwort der Regierung

Die „Antwort“ der blau-rot-grünen Regierung auf die parlamentarische Anfrage von Justin Turpel bezüglich der Verhandlungen über ein Freihandelsabkommen zwischen der EU und den USA, hinterlässt den interessierten Leser mit mehr Fragen als Antworten.

Nachdem die Grünen vor den Europawahlen noch für den sofortigen Stopp der Verhandlungen waren und sogar die DP Sinn und Zweck eines derartigen Abkommens hinterfragte, liest sich die Position der Regierung jetzt ganz anders. Innerhalb von gut 4 Wochen hat die Regierung eine 180° Wende vollstattet.

Vom Stopp der Verhandlungen ist nun keine Rede mehr, im Gegenteil. Jetzt auf ein Mal wird das Freihandelsabkommen als eine große wirtschaftspolitische Errungenschaft angesehen und damit auch niemand mehr auf die Idee kommt, sich gegen dieses Abkommen zu wehren, ist die Regierung sogar von der Notwendigkeit einer gewissen Geheimhaltung der Verhandlungen überzeugt.

Die Regierung verrennt sich in Widersprüchen

Als ob das nicht schon schlimm genug wäre, verrennt sich die Regierung in Widersprüchen und legt bei einigen Punkten eine erstaunliche Naivität an den Tag. So wird erklärt, dass es zu einer Harmonisierung von Standards und Prozeduren kommen soll, die europäischen Normen und Regeln aber unangetastet bleiben sollen.

Dass es überhaupt nicht im Interesse US-amerikanischer Unternehmen ist, strengere europäische Umwelt- oder Sozialstandards auf ihrem Heimatmarkt umgesetzt zu sehen und es somit notgedrungen zu einer Aufweichung unserer geltenden Normen kommen muss, dürfte mit Ausnahme der Regierung eigentlich jedem klar sein.

Ähnlich blauäugig argumentiert die Regierung bei der drohenden Liberalisierung öffentlicher Dienstleistungen. Diese seien aus

dem Verhandlungsmandat ausgeschlossen worden, heißt es in der Antwort. Dies stimmt so jedoch nicht, da explizit nur audio-visuelle Dienstleistungen ausgeschlossen sind, während alle anderen öffentlichen Dienstleistungen sehr wohl zur Verhandlung stehen (mit Ausnahme der Kernbereiche, die der Regierung obliegen, wie etwa die Justiz oder die Polizei). So kommt von US-Seite besonders viel Liberalisierungsdruck im Gesundheitswesen oder bei der Hochschulbildung, beides Bereiche, die US-Konzernen große Absatzmöglichkeiten bieten würden.

Nein, liebe Regierung, die öffentlichen Dienstleistungen sind nicht ausgeschlossen!

Für großes Erstaunen sorgt ebenfalls der Abschnitt über die Energiepolitik und den Klimaschutz der EU, die, so die Regierung, unbedingt verteidigt werden müssten. Blau-Rot-Grün scheint dabei entgangen zu sein, dass die Europäische Kommission schon seit Beginn der Verhandlungen bereit ist, den transatlantischen Handel mit fossilen Energieträgern und primären Ressourcen vollständig zu liberalisieren.

In einem Verhandlungsdokument, das vor wenigen Wochen an die Öffentlichkeit gelang, schlägt die Kommission vor, den Handel mit Erdöl und –gas, darunter auch Schiefergas, zu öffnen und die Vergabe von Lizenzen für Bohrungen und die Förderung solcher Öle und Gase zu vereinfachen. Zudem soll es Staaten und Regionen unmöglich gemacht werden, regionale und nationale Energieuntzernehmen zu bevorzugen.

Eine solche Klausel würde lokale und regionale Initiativen zur nachhaltigen Energieproduktion torpedieren. Ein wirksamer und demokratisch und lokal organisierter Energiewandel würde unmöglich!

Staaten, Regionen und Gemeinden betroffen

Schließlich wird auch noch die gemeinsame Stellungnahme der europäischen und US-amerikanischen Gewerkschaftsdachverbände

herangezogen, um das Abkommen zu verteidigen. Dass die Gewerkschaften jedoch bei allen zentralen Punkten gegen dieses Abkommen und somit auch gegen die Position der blau-rot-grünen Regierung argumentieren, wird verschwiegen. Besonders hervorzuheben gilt es in diesem Zusammenhang die geplanten Schiedsgerichte, die es Investoren erlauben sollen, ihre Interessen gegen Staaten durchzusetzen.

Die Gewerkschaften wehren sich zu Recht vehement gegen diese Schiedsstellen, die die Demokratie und den Rechtsstaat aushebeln würden. Blau-Rot-Grün ist anderer Meinung: Sie verteidigen die Schiedsgerichte und sehen sie sogar als Mittel, um die Sicherheit der Investoren in Luxemburg auszubauen! Von Sicherheit für das Arbeitsrecht oder den Verbraucherschutz ist natürlich keine Rede.
Zu guter Letzt bedient sich die Regierung in ihrer Antwort auch noch eines klassischen Arguments der Freihandelsverfechter.

Ein Freihandelsabkommen zwischen der EU und den USA hätte auch positive Effekte auf Drittstaaten und würde weltweit für mehr Wohlstand sorgen. Das deutsche IFO-Institut, das überhaupt nicht als freihandelskritisch gilt, hat jedoch errechnet, dass ein solches Abkommen für afrikanische und lateinamerikanische Staaten und auch die BRIC-Staaten, insbesondere Indien und Brasilien, einen erheblichen Wohlfahrtsverlust bedeuten würde.

Betrug am Wähler

Nach dem kurzen Europawahlkampfintermezzo sind die Regierungsparteien also wieder für das TTIP Abkommen. Das überrascht wohl die wenigsten. Um diese Position zu verteidigen, wird eine Unzahl von verwirrenden und oft fraglichen Aussagen ins Feld geführt, die als Ganzes ein sehr inkohärentes und nicht überzeugendes Bild ergibt.

déi Lénk bleiben bei ihrer klaren und deutlichen Position: TTIP Ist ein demokratiegefährdendes, klimaschädliches und

wirtschaftlich unnötiges Abkommen. Deshalb wollen wir – ebenso wie immer mehr BürgerInnen und Organisationen in Europa und Amerika – den sofortigen und unwiderruflichen Stopp der Verhandlungen und die Veröffentlichung sämtlicher Verhandlungsdokumente. Das Hearing, das am 11. Juli in der Abgeordnetenkammer (auf Grund einer Motion von déi Lénk) abgehalten wird, und bei dem die luxemburgische Plattform der Gewerkschaften und Umweltorganisationen angehört werden, soll ein weiterer Beitrag zur Aufklärung in Sachen TTIP sein.“